

# ANNEXE 1

## BAREME D'HONORAIRES DE MARINE LOPEZ

Agent commercial immatriculée  
au RSAC de Montpellier sous le n°879 100 204

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 01/12/2019  
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

### TRANSACTION

#### IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC
Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 5 000 €
De 50 001 € à 150 000 €	7% avec un minimum de 6 000 €
De 150 001 € à 200 000 €	6 % avec un minimum de 9 500 €
De 200 001 € à 300 000 €	5% avec un minimum de 11 000 €
De 300 001 € à 450 000 €	4,5 % avec un minimum de 14 000 €
De 450 001 € à 650 000 €	4% avec 1 minimum de 19 000 €
Plus de 650 001 €	3.5 % avec un minimum de 25 000 €

*Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.*

*Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.*

*Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.*

### LOCATION

#### IMMOBILIER TRADITIONNEL

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Commission d'intermédiaire en location	1 mois de loyer hors charges	
Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

\* Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m<sup>2</sup>  
Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m<sup>2</sup>  
Hors zone : reste du territoire : 8 €/m<sup>2</sup>

*Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.*

# TRANSACTION

## IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 850 000 €	9 %
Plus de 850 001 €	8 %

# LOCATION

## IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT à la charge du preneur

10% sur le loyer annuel HT

\* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)